



Après la période estivale et celle de rentrée, l'approche transversale de la sécurité des périgordins et des touristes sera poursuivie du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 mars 2014. Si aucune « menace particulière » n'est à redouter en Dordogne, la période reste néanmoins au coeur de toutes les attentions. Le but est de mettre en place un dispositif de protection adapté à la période hivernale.

#### Une période hivernale au coeur de toutes les attentions:

- les difficultés endurées par les plus vulnérables sont accentuées,
- certains individus sont tentés de se livrer à des actes de délinquance,
- la circulation sur la route devient plus difficile et dangereuse,
- certains vendeurs sont tentés de tromper la confiance des consommateurs.

#### Une démarche opérationnelle et interministérielle

Comme pour la saison estivale et la période de rentrée, le Préfet a choisi un dispositif interministériel coordonné autour de 4 grands axes :

- La sécurité intérieure
- La sécurité des déplacements
- La protection des plus vulnérables
- La sécurité des consommateurs.

#### AXE #1 - SECURITE INTERIEURE

##### Lutte contre les cambriolages

Depuis le 15 novembre dernier, le plan départemental de lutte contre les cambriolages décline en Dordogne les orientations données par le Ministre de l'Intérieur. 3 axes déclinés en 10 mesures opérationnelles:

- 1er axe : stratégie de police judiciaire redéfinie
- 2e axe : présence visible, renforcée et dissuasive sur la voie publique
- 3e axe : un volet "partenariat et communication" développé

##### Sécurisation des zones sensibles et des commerces sensibles

Le **plan anti hold-up** a été reconduit par les forces de l'ordre du 15 novembre au 15 janvier 2014:

- Informer et sensibiliser maires et commerçants, en partenariat avec la CCI, avec le rappel des bonnes pratiques, les réactions à avoir en cas d'agression, les mesures à prendre en attendant les secours
- Assurer une présence visible et dissuasive dans les zones commerciales, près des commerces, des établissements financiers....

#### AXE #2 - SECURITE DES DEPLACEMENTS

##### La sécurité routière

Au 30 novembre, le bilan sécurité routière présente une année moins meurtrière par rapport à 2012, malgré un mois d'octobre particulièrement marqué en termes d'accidentalité.

La vigilance doit être maintenue car les mois de décembre-janvier sont traditionnellement dangereux du fait des conditions climatiques et des fêtes de fin d'année.

- Les comportements sont toujours en cause et de simples accidents matériels auraient pu devenir de vraies tragédies (téléphones portables, ceintures de sécurité, inattention, etc)
- Si les infractions vitesses ont diminué, les facteurs aggravants explosent: stupéfiants et alcool à des taux parfois très importants.

##### Gérer les conséquences des épisodes climatiques exceptionnels

- En lien avec Météo France et les gestionnaires des réseaux routiers et électriques (CG24, ASF, DIRCO, ERDF), la préfecture (SIDPC) effectue un suivi des conséquences entraînées par les épisodes climatiques exceptionnels

- Sur décision de la zone de défense, le Plan intempéries Sur-Ouest est déclenché :

- le plan propose un ensemble de mesures pouvant être mises en œuvre de façon coordonnée, afin de faire face aux événements météorologiques susceptibles de dégrader les conditions de circulation sur le réseau routier principal.
- dans ce cadre et en coordination avec les autres départements, le Préfet peut prendre des mesures et des arrêtés sur la gestion du trafic, prévoyant éventuellement l'interdiction de circulation des poids lourds et leur stockage.



#### AXE #3 - DISPOSITIF HIVERNAL OU « PLAN HIVER »

L'objectif général est de permettre à toute personne qui le désire de bénéficier d'un toit et d'une mise à l'abri contre le froid.

Le **SIAO** (service intégré d'accueil et d'orientation) : un acteur de coordination en lien avec le 115 et les associations pour optimiser la gestion des places d'accueil.

Le **115** : numéro d'appel d'urgence en cas de situation problématique d'une personne sans abri. C'est l'appel citoyen - gratuit - disponible 24/24h et 7/7j

**Un dispositif national qui se décline cette année en 3 niveaux :**

- Veille saisonnière: déclenché du 1er novembre au 31 mars
- Orange : période de grand froid
- Rouge : période de froid extrême

##### **Niveau de « veille saisonnière (1er novembre - 31 mars):**

- mobilisation des 71 places d'hébergement d'urgence réparties sur le territoire (40 sur Périgueux, 20 sur Bergerac et 11 sur Sarlat)- parmi ces places 10 sont réservées aux femmes victimes de violences
- Mobilisation de 10 places en hôtel pour les situations les plus délicates
- Places mises à disposition par les centres communaux d'action sociale (accueil dit « de nuit ») des communes rurales
- Organisation de la distribution de plats chauds chaque jour.
- Maraudes 6 soirs par semaine à Périgueux, 1 à 2 maraudes par semaine sur Bergerac en fonction de la dureté du froid.

##### **Niveau orange « Grand froid »**

Le déclenchement, décidé par le préfet, intervient lorsque les températures sont anormalement basses et restent négatives de jour comme de nuit pendant plusieurs jours consécutifs.

- renforcement des places d'urgence : 12 places supplémentaires (total 83 places), 2 places supplémentaires en hôtel (total 12 places)
- Mise à disposition de lits d'appoints dans des structures de Périgueux et Bergerac
- Suivi renforcé par les services de l'Etat des disponibilités dans les différents dispositifs
- 1 maraude supplémentaire à Périgueux tous les jours et 1 de plus sur Bergerac 1 ou 3 jours par semaine.

##### **Niveau rouge « Froid extrême»**

La décision de mobilisation au niveau rouge s'apparente à une gestion de crise. Prise par le Préfet, sa mise en oeuvre nécessite une approche interservices et implique l'activation du Centre opérationnel départemental.

#### **RAPPEL SUR L'ORGANISATION SANITAIRE**

la DT ARS s'assure :

- De l'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire
- De l'adaptation des capacités d'hospitalisation en fonction des conditions météorologiques
- De la communication des recommandations sanitaires .

#### AXE #4 - SECURITE DU CONSOMMATEUR

##### **La sécurité sanitaire des aliments.**

- 60 contrôles dans le secteur de la remise directe (marchés de Noël et marchés au gras, la restauration commerciale, les grandes et moyennes surfaces, les poissonneries ou rayons spécialisés, les traiteurs, les bouchers charcutiers et traiteurs).
- 20 contrôles sur les abattoirs de volailles et les conserveries

##### **L'information du consommateur.**

80 à 100 contrôles réalisés :

- Sur les marchés de Noël, les GMS et les métiers de bouche.
- Sur les produits festifs alimentaires, les produits de décoration, les jouets.

Effort sur la loyauté des offres commerciales (vente de produits et offres de prestations touristiques et festives). Une attention toute particulière sera accordée aux conditions d'écoulement des invendus après les fêtes.